DÉLIBÉRATION N° 2021/D607

FINANCES

Envoyé en préfecture le 06/12/2021 Reçu en préfecture le 06/12/2021 Affiché le 06/12/2021

ID: 022-200043677-20211202-D607-DE



UVE PLANGUENOUAL RACHAT DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le contrat de rachat de la production électrique signé avec **ENGIE** expire le 31 décembre prochain.

La production électrique de Planguenoual, représentant 12 600 Mwh, est actuellement rachetée par ENGIE sur la base des cours de l'énergie EPEX SPOT minorée de 2 €/Mwh.

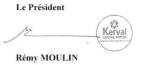
La consultation effectuée auprès d'Engie et de Save Energie est la suivante :

	Propositions	marge		
Engie	Cours de l'énergie indexé sur la base EPEX SPOT (contrat du 1/1/2022 au 31/12/2024	1.85€		
SAVE Energie	Cours de l'énergie indexé sur la base EPEX SPOT (contrat du 1/1/2022 au 31/12/2022) + 250 €/mois de frais	1.10€		
	et			
	Mécanisme de certification des capacités de production			
	rémunération sur la bas du prix public des enchères de capacité par Powernext			
	Le réseau RTE bonifie les producteurs en fonction de la disponibilité de la production (estimation 45 000 €, soit 75% pour kerval = 33 750 €)			

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

AUTORISE le président à signer le contrat de rachat de la production électrique avec le prestataire **SAVE Energie.**

POUR EXTRAIT CONFORME A PLOUFRAGAN, le 02 DÉCEMBRE 2021



COMITÉ SYNDICAL N°4/2021

LE 02 DÉCEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 06/12/2021 Reçu en préfecture le 06/12/2021 Affiché le 06/12/2021

ID: 022-200043677-20211202-D607-DE

Convocation du 28 octobre 2021

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt et un le deux décembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Rémy MOULIN

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	22	22
Membres suppléants	0	0
Procuration		
	22	22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Loïc RAOULT

	MEMBRES SUPPLÉANTS			
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANCE OU PROCURATION
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		
	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe		
LAMBALLE TERRE ET	BARBO	Jean-Luc	*	
MER	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
	GEFFROY	Jean-Michel		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	PRIGENT	Dominique	*	
COMMONACTE	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc	*	
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale		
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël		
	RAOULT	Roland	*	
SAINT BRIEUC ARMOR	LAPORTE	Pascal		
AGGLOMÉRATION	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
	QUELEN	Marcel	*	
DINAN	VILT	Gérard	*	
AGGLOMERATION	LAYEC	Claude	*	

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021 Affiché le 06/12/2021

ID: 022-200043677-20211202-D607-DE